

Article 15 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales

Date de mise à jour : 16 Avril 2024

Notre analyse

Les articles 15 à 19 du présent décret prévoient des dispositions complémentaires au Code du travail pour les travaux à ciel ouvert dans les mines et carrières.

Ces dispositions viennent en complément de celles définies aux articles [R4534-22 à R4534-39](#) du Code du travail.

Article 15 du décret n° 2021-1838 du 24 décembre 2021 fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux mines et carrières en matière de règles générales

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux travaux à ciel ouvert.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



La sécurité dans les carrières, brochure INRS ED 799

Cliquez ici pour accéder à cet outil